

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 26 JUIN

DEUX ÉCHECS EN UN JOUR

Le gouvernement vient d'éprouver deux échecs.

L'un, au compte du ministre de la justice ; l'autre, au compte du ministre des travaux publics.

Le tribunal d'Angoulême a acquitté M. Laisant, il n'a infligé à MM. Laguerre et Déroulède que cent francs d'amende, ce qui est un acquittement dissimulé.

M. Thévenet est décidément un guignard, et c'est une bien malheureuse inspiration qu'a eue M. Tirard de lui confier le soin d'égarer le gouvernement dans des procès aussi bruyants que ridicules.

M. Yves Guyot, jadis ennemi du favoritisme, a eu la maladresse de défendre une irrégularité commise par son prédécesseur aux travaux publics.

Comment se fait-il, demandait M. Le Provost de Launay, que M. Béral, ingénieur sénateur, ait reçu des indemnités irrégulières pour frais de mission concernant la législation des mines ? De plus, nommé inspecteur en 1887, le même Béral a touché plus qu'il ne devait recevoir, parce qu'on a fait remonter sa nomination à une date antérieure.

Ajoutons que les mandats d'indemnité étaient inscrits au nom du caissier du ministère et point au nom de M. Béral, ce qui prouve qu'on voulait dissimuler ; et que cet ingénieur sénateur n'a, du reste, déposé aucun rapport à la commission de la Chambre qui s'occupe de la législation des mines.

La réponse de M. Yves Guyot a été tout ce qu'il y a de plus lamentable.

Plaidant les circonstances atténuantes — ce qui est un aveu — il a dit que le sieur Béral, étant fils et gendre de proscrits de 1852, l'indemnité qu'il a touchée pendant trois ans ne serait qu'une faible compensation aux pertes qu'a subies sa famille !

Oui, il a osé dire cela !
Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que la majorité républicaine ne s'est pas laissée attendrir par un aussi singulier argument ; que la Chambre a repoussé par 343 voix contre 142 l'ordre du jour pur et simple réclamé par le gouvernement, et qu'elle a voté par 426 voix contre 19 l'ordre du jour motivé proposé par l'honorable M. Le Provost de Launay.

M. Yves Guyot doit se mordre les pouces de n'avoir pas décliné la défense du sénateur-ingénieur.

Quant à M. Thévenet, il n'a sans doute pas encore compris qu'il démolit tous les jours un peu plus le parti en l'honneur duquel il fait fonctionner à tort et à travers les ressorts de la lourde machine judiciaire.

INCIDENT DE LA SÉANCE

Un incident violent s'est élevé au cours de la séance d'hier.

M. Madier de Montjau était à la tribune et disait que tous les républicains étaient d'accord pour demander la reprise de la discussion du budget.

A ce moment, M. Lejeune, se levant, prononce quelques paroles au milieu desquelles nous distinguons ces mots : « canailles ! d'accord ! »

— Canailles ! Canailles ! hurlent aussitôt tous les républicains.

Se levant comme un seul homme, MM. Etienne et Emmanuel Arène se précipitent vers la Droite suivis d'une cinquantaine de députés républicains.

Quelques députés de la Droite se lèvent de leur côté.

Une véritable bataille se produit. Les huisseries se précipitent. Des coups de poings sont échangés. Au premier rang des agresseurs, on remarque MM. Etienne et Arène.

C'est une scène indescriptible ; toute la Chambre est debout, hurlant. Puis, à droite, c'est une cohue furieuse, où de nombreux coups sont échangés.

Tous les députés gesticulent, hurlent, claquent, frappent, se bousculent.

M. Andrieux tire un revolver qu'il considère en souriant, mais, au bout de quelques minutes, il le remet dans sa poche.

Pendant ce temps, M. Méline, absolument atterré, ne sait que faire, il lève les bras au ciel, il croise les bras, mais il ne se décide pas à lever la séance.

Les députés continuent à se battre dans l'hémicycle.

Vainement les gardes cherchent à rétablir l'ordre.

La séance est suspendue de fait pendant quelques minutes.

Enfin M. Lejeune fournit quelques explications, mais il est censuré avec exclusion temporaire et quitte la séance sans mot dire.

Dans les couloirs, l'incident est vivement commenté.

Plusieurs députés blâment M. Lejeune de n'avoir pas maintenu ses paroles.

D'autres trouvent que la majorité républicaine s'est emballée trop vite.

— Je n'ai entendu que ce membre de phrase, dit M. Cunéo d'Ornano : « Il n'y a que les canailles, d'accord » ; je ne comprends pas ce que cela signifiait, mais je n'ai entendu que cela.

Certains auditeurs affirment, au contraire, avoir entendu : « Parmi les républicains, il n'y a que des canailles, d'accord ! »

Quoi qu'il en soit, l'émotion est grande et les députés pensent que bientôt il n'y aura plus possibilité de siéger sans échanger des coups.

M. Floquet a invectivé M. Méline, lui reprochant de ne pas faire respecter l'ordre des séances.

M. Dreyfus raconte dans les couloirs que M. Lejeune aurait jadis porté un toast au gouvernement républicain.

Au cours de la bagarre, M. Boscher-Delangle, qui est un homme solide, frappait à bras raccourci sur les républicains les plus proches et MM. Arène et Etienne ont reçu de nombreux horions.

APPEL DU JUGEMENT D'ANGOULÊME

M. Thévenet a fait décider par le conseil qu'il serait fait appel à minima du jugement d'Angoulême devant la Cour de Bordeaux.

L'Arrestation de M. Déroulède à Béziers

M. Lissagaray, qui devait faire une conférence antiboulangiste à Béziers, n'a pas obtenu précisément le succès sur lequel il comptait, à en croire du moins les feuilles boulangistes.

Le directeur de la *Bataille* aurait eu toutes les peines du monde à se faire entendre. Son discours aurait été coupé à chaque instant par les cris, les huées et les interruptions. Bref, de guerre lasse, M. Lissagaray aurait dû se retirer devant l'hostilité évidente de ceux qui l'écoutaient.

D'après les journaux radicaux, au contraire, M. Lissagaray aurait obtenu un immense succès et une foule enthousiaste l'aurait reconduit à six heures à la gare.

N'éprouvant de sympathie ni pour le directeur de la *Bataille*, ni pour les amis de M. Boulanger, nous donnons les deux versions, laissant à nos lecteurs le soin de prendre la part de vérité qu'elles contiennent.

La ville de Béziers a été, cela va de soi, plus qu'animée. Des mesures d'ordre exceptionnelles avaient été prises. Bien avant l'arrivée du train qui devait amener les membres du « parti républicain national », un déploiement considérable de gendarmerie avait eu lieu dans la ville. Plusieurs arrestations ont été faites dans l'avenue de la gare.

Le banquet révisionniste a réuni 1,500 personnes environ.

Au dessert, M. Saint-Martin a pris la parole pour attaquer les actes du gouvernement.

M. Déroulède a repris le même air, avec quelques variations.

M. Laisant a joué le final, en renchérissant encore sur ses collègues.

La sortie a été quelque peu tumultueuse. Les partisans de M. Lissagaray, qui s'étaient massés aux abords de l'Alcazar, ont accueilli MM. Laisant, Saint-Martin et Déroulède par une bordée de sifflets.

Une bousculade terrible s'est alors produite.

M. Déroulède, cherchant à se dégager, a donné, sans le vouloir, paraît-il, un violent coup de canne au commissaire de police. Mis aussitôt en état d'arrestation, M. Déroulède a été interrogé par le commissaire central et le procureur de la République.

Ce n'est qu'à neuf heures qu'il a été relâché après s'être vu dresser procès-verbal.

Ces divers incidents ayant suscité une vive émotion, des patrouilles ont parcouru la ville durant toute la soirée.

Victoire de M. de Bismarck et des Juifs

Le Juif allemand Bamberger, allié de Bismarck, vient de remporter sur la France une nouvelle victoire, à la suite d'un combat, commencé en 1870, contre l'usine française

dont l'outillage permit la défense de Paris.

Il s'agit de l'usine Cail, dirigée par le colonel de Bange, la rivale de Krupp, et qui faillit à un moment l'emporter sur Eissen. M. de Bismarck et son banquier, le juif Bamberger, viennent d'obtenir la retraite du colonel de Bange dont les canons lui font peur, et la liquidation probable de notre usine nationale.

Nous avons voulu avoir sur ce grave événement des renseignements précis ; les voici, fournis par un homme compétent.

LA SOCIÉTÉ

DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS CAIL

Le vaste établissement métallurgique de Grenelle sera certainement déplacé et peut-être la Société subira une liquidation forcée.

L'existence de cette Société touche à tant d'intérêts, son envergure est telle, qu'il importe de chercher la vérité dans tout ce qui se dit et s'écrit à son sujet.

Les ateliers de Grenelle ont été construits, il y a 25 ans, à la suite de l'incendie qui dévora les ateliers Cail, au quai de Billy. Cail mourut en 1871 ; Alfred Cail, son fils, lui succéda ; et c'est en 1880 que cette maison fit place à la Société anonyme des anciens établissements Cail, avec le colonel de Bange pour directeur général.

Les ateliers de Grenelle ont une maison succursale à Douai et à Denain surtout. Depuis longtemps des conseils pressent cette maison d'y transporter son outillage, de quitter Paris.

Une société, dit-on, veut acquérir ses terrains à beaux deniers, pour y construire un quartier nouveau ; d'autres affirment que c'est l'État qui veut y construire une gare spéciale.

Elle ne s'est pas prêtée à ces conseils jusqu'à ce jour. Mais le moment est venu où il ne s'agit plus seulement de subir un déplacement, mais de défendre son existence. Et puis l'effondrement du Comptoir d'Escompte a bouleversé la majorité des actionnaires.

Les actions de la Société des anciens établissements Cail, émises la veille du krach de l'Union générale, étaient restées pour une grosse part dans le portefeuille du Comptoir d'Escompte. Les besoins du remboursement urgent, après la mort du directeur, fit passer ces actions aux mains de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Cette banque jaive, dirigée par Bamberger, en est une de celles qui opèrent avec la Compagnie Fives-Lille. Cette société Fives-Lille, qui fut fondée par les ingénieurs et les plans de la maison Cail, non d'un mutuel accord, et sous la conduite de l'ingénieur Houel, il y a 20 ans, jalouse toujours depuis sa maison-souche. On dit qu'elle s'enrichirait volontiers aujourd'hui de son matériel et de sa clientèle.

Ces différentes circonstances font aujourd'hui à l'existence de la Société des anciens établissements Cail des ennemis divers et puissants.

Le conseil d'administration, avec M. de Bange pour directeur général, consentirait à un déplacement puisque ses terrains de Grenelle lui seraient largement payés ; mais il n'a

pas consenti à une liquidation, c'est-à-dire à l'extinction des feux et de la société. Et c'est pourquoi, à la réunion générale du 20 juin, il a dû donner en masse sa démission, devant une majorité d'actions qui demandait la liquidation de la Société des anciens établissements Cail.

Dans cette situation, il est évident que la Société des anciens établissements Cail va être dépossédée de ses terrains et ensuite mise en liquidation.

Cela doit arriver ainsi, puisque ceux qui convoitent ses dépouilles, sont intéressés à servir les intérêts de ceux qui désirent ses terrains.

Mais il ne suffirait pas à Fives-Lille d'aspirer à l'héritage forcé de la maison Cail, si ses banquiers, Bamberger en tête, n'y voyaient d'autres intérêts à servir.

M. Bamberger et consorts ont de riches opérations de bourse à réaliser en liquidant cette Société pour les journaux; on fera la hausse, on fera la baisse, on encaissera; puis M. Bamberger est juif et il est Allemand, et comme tel l'associé né des francs-maçons, les ennemis toujours prêts contre la France et la France catholique.

Or, on se rappelle les grands services rendus par les ateliers Cail à la défense de Paris. Si M. Cail n'était pas tendre pour ses ouvriers et ses clients, c'était un industriel français d'une grande valeur. Depuis sa mort, cette maison a pour tête un homme dont la valeur morale égale l'intelligence. De Bange, avec son artillerie si appréciée, est notre Krupp Français; de Bange est un grand ingénieur catholique. Ce sont deux titres aux menées perfides de Bismarck et à la haine des francs-maçons. La liquidation des anciens établissements Cail, c'est une bataille perdue; après Bontou, de Bange; à qui le tour?

Paris, 24 juin 1880.

OLIER DE MONTCHANIN.

Ainsi une usine juive, allemande, au sein de la France, prendra nos grands travaux métallurgiques, arrêtera la fabrication perfectionnée de notre artillerie; et l'on parvient à détruire l'usine dirigée par un Français catholique à l'heure même où l'Exposition avait donné à ses terrains une plus value considérable et la richesse.

NOUVELLES MILITAIRES

On parle, sans toutefois fixer aucune date de départ, du renvoi de la classe 1884.

La deuxième portion de la classe de 1887 et les 10,000 hommes de la classe de 1886 seront renvoyés dans leurs foyers au mois de septembre.

La libération anticipée des deux cinquièmes de la classe de 1885 est dès maintenant décidée.

44 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PERLE FINE

Par M. DU CAMPFRANC

CHAPITRE XIII. — (Suite).

Depuis ce jour, une invincible mélancolie s'était emparée du pauvre père. La vie lui apparaissait comme une lagune déserte, incessamment balayée par une âpre bise. Il n'y avait plus pour lui ni soleil, ni beaux jours d'été, ni fraîches matinées de printemps. La nuit était descendue sur son âme, et il n'essayait même pas de réagir. Pourquoi lutter? Lorsque la source du chagrin est intarissable, on ne cherche plus à l'endiguer. Quant à implorer Dieu, l'idée ne lui venait même pas. Il était tombé très bas; il connaissait l'indiscipline du découragement. Il n'avait même plus d'enfant pour le consoler; on lui avait enlevé sa fille chérie!... et, cependant, dans sa vie si sombre, comme celle qu'il menait, toujours son doux ange eût rayonné!

Il se la rappelait toute petite et si jolie dans sa balancelle aux barreaux d'or. Il la revoyait

jouant aux Tuileries ou gazouillant avec les oiseaux de sa volière. Il croyait encore la sentir blottie sur ses genoux, tandis qu'elle écoutait, attentive, les beaux contes où les génies et les fées se mêlent merveilleusement à notre vie terrestre; contes enchanteurs qu'il faut être un peu poète pour inventer, enfant pour apprécier.

Le récit terminé, Rita remerciait le conteur par des baisers sans fin; puis elle jouait à la dame, à la fée. Un long châle jeté en manteau impérial sur ses épaules et elle se figurait être vêtue d'étoffe tissée de clair de lune et de rayons de soleil, ainsi que les belles reines des contes merveilleux. Et vite elle s'élançait de nouveau sur les genoux de son père, en disant: «Vois comme je suis belle!» Et l'échange des baisers recommençait.

En ce moment les bûches enflammées, devant lesquelles rêvait Broze, s'écroulèrent à demi consumées, et l'aiguille sur le cadran marqua dix heures. David soupira douloureusement et sortit de sa torpeur. Encore une soirée de perdue. Il n'avait pas eu la force, pas le courage de se mettre au travail; des feuillets de musique étaient entassés sur le bureau. Il s'en approcha, il enrichit, par l'addition de

barre fixe au manège, et lui est retombé sur la poitrine. On craint des lésions internes.

M. Détrouy avait été déjà, il y a deux ans, la victime d'un accident terrible à Saumur, dont il s'était heureusement tiré.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Trains de Plaisir pour Paris

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet et de l'Exposition Universelle, l'Administration des Chemins de fer de l'Etat mettra en marche, les 11 et 12 Juillet 1889, deux trains de plaisir à des prix exceptionnellement réduits.

Le public trouvera dès maintenant tous renseignements utiles, au sujet de ces trains, dans les gares du réseau de l'Etat et sur les affiches apposées dans ces gares et dans les localités.

NOMINATION D'UN VICE-CONSUL

MM. les maires du département de Maine-et-Loire sont informés que M. Harry Efford Dickie, a été nommé vice-consul d'Angleterre à Nantes, pour suppléer, en cas d'absence ou d'empêchement, le consul ayant juridiction sur le département de Maine-et-Loire.

LA PEUR DU BOULANGISME

Une chose incroyable, absurde, et qui est cependant absolument exacte, est la suivante: Par une circulaire confidentielle, tous les préfets viennent d'être invités, à la date du 20 courant, à faire connaître, dans le plus bref délai possible, les noms des fonctionnaires de leur département qui sont abonnés aux journaux boulangistes, soit de Paris ou de la province; puis, ce qu'il y a de mieux encore, de leur faire connaître les débitants de tabac qui reçoivent, vendent ou font colporter en ville les feuilles boulangistes.

A aucune époque, sous les gouvernements précédents, on n'a procédé à une pareille inquisition.

On vient de faire dresser une carte de France dans laquelle les départements atteints de boulangisme sont teints en bleu. Plus de la moitié de la carte est recouverte de cette couleur.

VIHIERS. — Par décret en date du 15 juin 1889, M. Ballon a été nommé notaire à Vihiers, en remplacement de M. Discry, décédé.

CHOLET. — Par décret du Président de la République, en date du 15 juin 1889, M. Pierre Caillé, avocat, a été nommé avoué à Cholet, en remplacement de M^e Bagenier-Desormeaux, démissionnaire en sa faveur, et a prêté serment devant le tribunal, à l'audience de jeudi dernier.

quelques notes, les accords d'une symphonie; mais il ne put continuer, l'inspiration ne venait pas. La trouvant sourde à son appel, il prit, sur sa poitrine, où il le portait toujours, un petit médaillon. C'était le portrait de Rita, une miniature admirable de fini et de coloris, une œuvre d'art due au pinceau d'un maître. Chaque soir Broze embrassait l'image de son enfant en lui disant:

— Au revoir! à demain.

Longtemps il regarda le petit front si purement modelé sous les cheveux blonds; puis il y mit un baiser. Longtemps il considéra les petites lèvres roses à demi entr'ouvertes: un léger souffle paraissait s'en échapper. Elles étaient toutes prêtes à sourire, ces jolies lèvres mutines, toutes prêtes à murmurer: père, père chéri!

Et le cœur du pauvre père percevait la voix adorée, et de grosses larmes coulaient sur sa joue. Puis, soudain sa physionomie prit une expression d'incroyable dureté.

— Comme elle ressemble à sa mère! balbutia-t-il.

Et, très bas, il ajouta avec un pli profond entré les sourcils:

— Si elle devait aussi lui ressembler par le

ANGERS. — Un dernier écho de la fête du 1^{er} régiment de cuirassiers qui, le 18 juin, a obtenu un si brillant succès à Angers.

On a beaucoup admiré, pendant le carrousel, quatre étendards (Turenne-cavalerie, Louis XIV, Convention, Premier Empire), qui flottaient au vent, sous l'étendard actuel du régiment, rappelant les grandes époques de l'existence du 1^{er} cuirassiers depuis sa fondation. On nous apprend que ces étendards sont l'œuvre personnelle de M^{me} la colonelle Dulac et de sa fille, M^{me} Bary, qui n'ont voulu laisser à personne le soin d'y travailler.

POITIERS. — La Saint-Jean. — La Saint-Jean a été brillamment célébrée dimanche soir à Poitiers.

Des feux de joie avaient été allumés sur tous les points de la ville, et jusqu'à une heure assez avancée de la nuit, les enfants et même les grandes personnes se sont amusés à faire partir des fusées.

Il ne s'est produit aucun accident.

LA CRISE FINANCIÈRE DU MANS

Nous avons dit que le tribunal correctionnel du Mans a jugé le banquier Chambris, qui a été mis en faillite le 25 mars dernier, dix jours après Talvande.

Son passif est de 4,400,000 fr.; son actif réalisable de 50,000 fr.

Chambris était prévenu de banqueroute simple, pour s'être livré à des opérations de par hasard, et de onze abus de confiance:

300,000 fr. environ en titres ou en argent, qui lui avaient été remis pour être employés en opérations de Bourse au comptant, ont été utilisées pour ses spéculations personnelles.

Il a été condamné à deux ans de prison.

Les processions de la Fête-Dieu

A NANTES

Il est peu de fêtes qui attirent autant de monde à Nantes que les processions de la Fête-Dieu. Dimanche, dans toutes les rues où devait passer le Saint-Sacrement, se pressait une foule compacte à travers laquelle on avait beaucoup de peine à se frayer un passage. Les Nantais montraient ainsi combien ils tiennent à cet ancien usage et avec quel plaisir ils en ont salué le retour, après en avoir été privés pendant quelques années. C'est un remerciement adressé à M. le maire de Nantes et un reproche à ceux qui avaient interdit les processions.

Depuis plusieurs semaines, on s'occupait beaucoup des préparatifs de cette fête. Des quêtes avaient été faites dans presque toutes les maisons pour l'ornement des reposoirs et

cœur... si elle devait faire souffrir à celui qui l'aimera les tortures que l'on m'a infligées... Oh! Rita, ma pauvre Rita, que Dieu te reprenne dans la fleur de ton innocence!

De nouveau, ses yeux se mouillèrent, sa physionomie s'adoucit; à plusieurs reprises il baisa le petit portrait, et levant légèrement les épaules:

— Je suis fou, murmura-t-il... Cette femme m'a rendu méchant... Je vois le mal partout... Ma pauvre Rita!

Sa tristesse était indicible; son découragement profond. Il s'approcha d'une console où se trouvait un verre d'eau. Il y versa quelques gouttes de narcotique.

(A suivre.)

BOURSE DE PARIS

Du 25 Juin 1889

3 0/0	84 65
3 0/0 amortissable	87 70
4 1/2	104 35

des rues. Chacun avait agi selon ses moyens et on avait pu se procurer de magnifiques décorations qui avaient été disposées avec le goût le plus parfait.

Sur tout le parcours de la procession, les maisons étaient ornées de tentures rouges et blanches. Ça et là quelques tapisseries recouvraient la froide nudité, peu décente en pareil jour, des magasins fermés. Partout étaient tendues des guirlandes de mousseline et de feuillage; des oriflammes flottaient de toutes parts; les trottoirs étaient bordés de branchages et la rue était comme couverte d'un tapis de feuillage et de fleurs.

C'était un merveilleux coup d'œil, quand, surtout à l'extrémité d'une rue bien pavée, on apercevait un des riches repositoires que l'on avait construits. Mais rien n'était trop beau, et tout le monde l'avait compris, pour le passage du Saint-Sacrement. La ville avait pris son air des jours de fête et attendait respectueusement.

A onze heures, la grande procession partait de la cathédrale. Les bannières des autres paroisses attendaient déjà sur la place et le défilé commença.

Ce défilé comprenait les enfants de toutes les écoles, les ouvriers en corporation avec leurs bannières, et leurs musiques alternant avec les hymnes liturgiques.

M^r Le Coq portait le Saint-Sacrement devant lequel toute la foule s'inclinait pieusement. Derrière le dais, porté par les membres de la fabrique, marchaient M. Le Romain, adjoint, avec les membres du conseil municipal appartenant à la droite. On remarquait aussi M. de Cazenove et M. Le Cour, députés, et un grand nombre de personnages qui avaient tenu à honneur d'escorter le Saint-Sacrement à travers les rues de la ville. Quand on arrivait à un reposoir, toute la procession s'arrêtait et M^r l'évêque donnait la bénédiction à toute la foule, qui se prosternait dans le plus grand recueillement.

Aucun désordre n'a eu lieu, c'est une fête trop populaire pour que personne essaie de la troubler. Tout le monde était heureux et chacun a emporté une bonne impression qu'il gardera longtemps.

A RENNES

La procession de la Fête-Dieu a été célébrée dimanche, à Rennes, avec un remarquable éclat, favorisée, du reste, par un temps magnifique.

Les rues par lesquelles devait passer la procession étaient magnifiquement ornées de guirlandes de mousseline et de fleurs reliées par des corbeilles variées d'un goût exquis.

Le long des trottoirs, des arbustes avaient été plantés, formant une ligne de verdure des plus agréables à la vue.

Le premier reposoir était élevé sur la place de la Mairie. Il se composait d'un gracieux

parterre au centre duquel s'élevait un autel entouré de tentures rouges.

Rien de plus élégant, de plus délicat que le charmant oratoire élevé dans un passage de la rue de Rohan. Le Sacré-Cœur, planant au milieu des nuages merveilleusement imités avec de la gaze sur un transparent bleu, produisait un splendide effet. Aussi la foule, pendant toute la soirée, n'a pas cessé de stationner devant ce magnifique reposoir.

Place de la Halle-aux-Blés s'élevait le troisième reposoir. Un splendide jardin précédait un autel surmonté de la croix double, auquel on accédait par deux escaliers aux rampes verdoyantes.

Le coup-d'œil du boulevard de la Liberté était féérique. Cette belle avenue, au feuillage si frais, était toute tendue de guirlandes formant une voûte multicolore. A l'extrémité de cette avenue s'élevait un reposoir aux proportions vastes, fait de rochers couverts de mousse, au-dessus duquel s'élevait une énorme croix de granit. La décoration était exquise et fait honneur au bon goût des personnes pieuses qui en avaient pris la charge.

Le dernier reposoir était adossé à la croix de la Mission. Le jardin qui entoure le Calvaire l'encadrait admirablement et l'autel, par son remarquable ensemble et sa ravissante ornementation, faisait l'admiration de tous les visiteurs.

La procession, partie à quatre heures de la Métropole, a parcouru l'itinéraire indiqué.

Son Eminence, le cardinal Place, portait le Saint-Sacrement.

A la suite du dais marchait une foule pieusement recueillie dans laquelle on remarquait un grand nombre d'hommes.

L'harmonie Sainte-Cécile des anciens élèves des Frères, sous la direction de M. Dhérin, et la musique de Saint-Vincent, sous la direction de M. Guimbert, se sont fait entendre avec succès pendant la procession.

La musique de l'institution Saint-Martin a fait également une brillante exécution au reposoir de la place de Bretagne.

La procession est rentrée à la Métropole à six heures.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 25 juin 1889.

Les tendances du marché ne se modifient pas. Ce sont encore les ventes qui l'emportent aujourd'hui. Le 3 0/0 fléchit à 84.78; le 4 1/2 0/0 à 104.40.

La tenue des sociétés de crédit est également plus faible. Le Crédit Foncier s'est négocié à 1,318.75. Les obligations foncières et communales n'éprouvent dans leurs cours que des modifications insignifiantes.

La Société Générale est immuable à 455.

La Banque d'Escompte fait 542.50. Grande fermeté de la Banque de Paris et des Pays-Bas à 755. Les obligations 3 0/0 des chemins de fer de Santa-Fé attirent les demandes du comptant par leur revenu avantageux.

La Société des Dépôts et Comptes courants reste à 595.

Le Crédit Lyonnais termine à 668.75.

L'émission des 20,000 actions nouvelles de la Compagnie des Chemins de fer du Sud de la France qui a lieu après-demain jeudi, aux guichets de la Société Générale du Crédit Industriel et de la Société Marseillaise de Crédit, ne peut être entravée par les dispositions qui se manifestent à la baisse sur les valeurs de spéculation. L'intérêt de 3 0/0 garanti par l'Etat et les départements assimile les actions à celles de nos grandes lignes qui donnent un revenu inférieur.

Le Panama cote 57. L'obligation des Chemins Economiques se traite à 377.50.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — Le Progrès financier, un des plus anciens organes de la presse financière, est aussi un des plus complets recueils de tous les renseignements aujour'hui indispensables à la petite épargne. Il est servi gratuitement, pendant deux mois, à titre d'essai, à toute personne qui en fait la demande à la Banque de l'Ouest, place du Havre, à Paris.

Nouvelles à la main.

Une brave campagnarde examine, dans un bazar à bon marché, une nouvelle poterie, prétendue incassable et inaltérable.

— Mais, demande la bonne femme, avec une nuance d'inquiétude, est-ce que ça ne donne pas de goût aux aliments ?

— Ah ! Madame, réplique le marchand avec un geste superbe, ça leur en enlève !

En province :

Le conseil municipal discute la question de savoir s'il y a lieu de faire une cavalcade lors de la fête prochaine.

— Nous n'avons pas assez d'argent ! s'écrie le maire, un brave cultivateur.

— Une fête sans cavalcade, ce sera terne, dit un conseiller.

— Eh bien ! reprend le maire, je vote la cavalcade, mais elle aura lieu à pied !

Le QUINIUM LABARRAQUE, unique préparation de ce genre qui ait été approuvée par l'Académie de Médecine de Paris, est un vin tonique et digestif qui fortifie les estomacs délicats ou affaiblis.

L'administration du QUINIUM continuée pendant quinze jours, un mois et même plus, selon le degré de détérioration physique à laquelle les malades étaient parvenus, a produit une tonification graduelle, une augmentation de puissance digestive, et par suite un mieux être si rapide qu'on ne pouvait douter de l'action du QUINIUM.

Dr WAHU, médecin principal des Hôpitaux (Algérie).

Nota. — En raison de sa richesse en principes actifs et de la capacité des flacons, ce vin est d'un prix modéré et moins cher que la plupart des produits similaires.

Prix : 6 fr. la bouteille, 3 fr. la demi-bouteille. Dans toutes les pharmacies.

LA JEUNE MÈRE

6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Cet utile journal apprend aux mères à élever leurs enfants. Avec les précieux enseignements qu'il contient sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, l'alimentation, la dentition, le sevrage,

la vaccination, l'hygiène, les maladies de l'enfance et de la maternité, la mère n'est jamais embarrassée et peut toujours attendre l'arrivée du médecin. De gracieuses nouvelles, constamment morales et attrayantes, font de cette publication le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

ÉPICE ? IE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

EAU-DE-VIE BLANCHE POUR FRUITS, *Faite avec des alcools extra-fin.*
Marmande, 43 degrés 1.50 le litre.
Montpellier, 47 — 1.75 le litre.
Armagnac, 50 — 2 » le litre.
Verre compris.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUivant DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL : 120 MILLIONS

SIÈGE SOCIAL : 54 ET 56, RUE DE PROVENCE, PARIS

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 49.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C^{tes} de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Etranger). — Billets de Crédit circulaires — Encasement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

Cie DES CHEMINS DE FER DU SUD DE LA FRANCE

ANONYME AU CAPITAL DE 10 MILLIONS

Double par l'émission de 20,000 Actions de 500 francs.

ON PAIE : à la souscription 50 fr.

à la répartition 75 — } 250 fr.

du 1^{er} au 5 août 1889 125 —

Les autres appels seront annoncés deux mois à l'avance.

Titres au porteur après libération de moitié.

On a droit à 5 0/0 sur les versements successifs et cet intérêt sera payable les 1^{er} janv. et 1^{er} juillet

Intérêts à 5 0/0 garantis par l'Etat et les Départements

(suivant conventions et lois énoncées au prospectus).

On souscrit : Jeudi 27 Juin

et, dès à présent, par correspondance :

A PARIS : à la Société Marseillaise, 50,

Chaussée-d'Antin; au Crédit Industriel, 72,

rue de la Victoire; à la Société Générale, 54,

rue de Provence.

A MARSEILLE : à la Société Marseillaise,

63, rue Paradis.

A BRUXELLES : Banque de Bruxelles.

Les actions seront cotées aux Bourses de Paris et de Marseille.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e LOUIS ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n^o 7, Et de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

DE DIVERS

Morceaux de Terre et Vigne

Sis communes du Coudray-Macouard et de Distré, dépendant d'une succession bénéficiaire.

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 21 JUILLET 1889, à une heure de soir, en la salle de la Mairie de la commune du Coudray-Macouard, par le ministère de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra : Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal

civil de première instance de Saumur, en date du premier juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré ; Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1^o M. René Legeard, cultivateur, époux de dame Jeanne ou Jeannette Guérécheau, demeurant ensemble à Courchamps ;

2^o M^{me} Augustine-Marie Legeard, veuve en premières nocces de M. François Fournier, et épouse en deuxièmes nocces de M. René Dron, boucher, de lui autorisée et assistée, demeurant ensemble à Gennes-sur-Loire, ledit sieur Dron, veuf lui-même en premier mariage de dame Anne Charier ;

3^o M. Louis Legeard, maréchal-ferrant, époux de dame Louise Ferrière, demeurant ensemble à Courchamps.

DÉSIGNATION

Immeubles situés commune du Coudray-Macouard.

1^{er} Lot.
Un morceau de terre et vigne, sis aux Gardelles, contenant trente-huit ares cinquante centiares, joignant au nord Baudriller, au levant Honoré Catault, et au midi un chemin. Mise à prix 420 fr.

2^e Lot.
Un morceau de vigne, sis au lieu dit les Varennes, contenant deux ares soixante-quinze centiares, joignant au nord Gauron, au levant Courtiller, et au couchant Sancier. Mise à prix 20 fr.

3^e Lot.
Un morceau de vigne, sis au lieu dit la Plante, contenant deux ares soixante-quinze centiares, joignant au nord Rocher, au levant Saillant, au midi Lelarge, et au couchant Rocher. Mise à prix 20 fr.

4^e Lot.
Un morceau de terre, sis aux Lizons, contenant cinq ares cinquante centiares, joignant au nord Gallé, au levant Honoré Catault, au midi un chemin, et au couchant Jamin. Mise à prix 60 fr.

5^e Lot.
Un morceau de terre, sis aux Acres, contenant onze ares, joignant au nord Langlois, au levant Cerclet, au midi

René Robin, et au couchant Cerclet. Mise à prix 120 fr.
6^e Lot.
Un morceau de terre, sis aux Bas-Jardins, contenant deux ares soixante-quinze centiares, joignant au nord Venon, au levant Rochereau, au midi Vincent Lecomte, et au couchant François Cormier. Mise à prix 60 fr.

7^e Lot.
Un morceau de terre et vigne, sis aux Puandeaux, contenant cinq ares cinquante centiares, joignant au nord un chemin, au midi un ruisseau, et au couchant Foucher. Mise à prix 50 fr.

8^e Lot.
Un morceau de terre, sis aux Bas-Jardins, contenant onze ares, joignant au nord héritiers Marcellly, au levant M^{me} veuve Gasnault, et au couchant Lemoine. Mise à prix 200 fr.

9^e Lot.
Un morceau de terre, sis au Clos-Riballet, contenant seize ares cinquante centiares, joignant au nord Abraham, au levant un chemin, au midi Louis Catault, et au couchant Blain. Mise à prix 150 fr.

10^e Lot.
Un morceau de terre, sis au Clos-Riballet, contenant cinq ares cinquante centiares, joignant au nord un chemin, au levant René Babin, au

midi Etienne Bouvier, et au couchant M^{me} Foucher. Mise à prix 50 fr.

Immeuble situé commune de Distré.
11^e Lot.
Un morceau de terre, sis aux Angrenelles, contenant dix-huit ares, joignant au nord Langlois, au levant François Cormier, et au couchant un chemin. Mise à prix 250 fr.

Total des mises à prix : 1.400 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M^e ALBERT, avoué pour-suivant la vente ;

Soit à M^e LEDROIT, notaire à Neuilley ;

Soit à M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay, dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé à Saumur, par l'avoué-licencié soussigné, le vingt-quatre juin mil huit cent quatre-vingt-neuf.

L. ALBERT.

Enregistré à Saumur, le 25 juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, f^o , c^o . Regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

(567) Signé : L. PALUSTRE.

Études de M^e FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 41, Et de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

V E N T E
PAR LICITATION

Sur baisse de mise à prix
D'UNE MAISON
AVEC DÉPENDANCES

Sise à Saint-Lambert-des-Lévées, Dépendant de la succession de M^{me} veuve VALLET.

L'ADJUDICATION aura lieu le MARDI 16 JUILLET 1889, à une heure, en l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement ci-après énoncé.

En exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties ci-après dénommées par le Tribunal civil de Saumur, le huit juin mil huit cent quatre-vingt-neuf ;

Aux requête, poursuites et diligences de :

1^o M. Courtet, Auguste, négociant, demeurant à Saumur, rue Daillé, agissant tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dame son épouse, ci-après dénommée ; 2^o M^{me} Joséphine Vallet, épouse dudit sieur Courtet, avec lequel elle demeure,

Ayant pour avoué constitué M^e Félix COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, n° 41 ;

En présence ou lui dûment appelé de M. Maximilien Piéron, comptable, demeurant à Saumur, rue Beaurépaire, n° 44, pris en qualité de tuteur datif du mineur Victor-Joseph Vallet, enfant recueilli à l'hospice de Saumur,

Ayant pour avoué constitué M^e Lecocq, avoué à Saumur ;

Le mardi seize juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf, à une heure, en l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, commis par le jugement sus-énoncé,

Il sera procédé à la vente sur licitation, aux enchères publiques, de l'immeuble dont la désignation suit, dépendant de la succession de M^{me} Perrine Fortin, en son vivant veuve de Joseph Vallet, sans profession, décedée à Saumur le deux juillet mil huit cent quatre-vingt huit.

DÉSIGNATION

Commune de Saint-Lambert-des-Lévées

Une maison, sise à Saint-Lambert-des-Lévées, comprenant : deux chambres à cheminée, caves voutées au-dessous, grenier sur le tout couvert en ardoises, escalier en pierres, deux puits avec bassins, jardin affilé de vigne et d'arbres fruitiers, quetiers et boire ;

Le tout en un seul tenant, compris au cadastre de la commune de Saint-Lambert-des-Lévées sous les numéros 585, 586, 587 et 1029 en face du numéro 585, section D, pour une contenance de soixante-quatorze ares quatre-vingt-douze centiares, joignant au nord la levée de la Loire, grand route de Tours, au levant et au midi Locquet, au couchant Guillot et Delaunay ;

Sur la mise à prix abaissée à mille francs, ci 1.000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e DE NEUVILLE, avoué poursuivant la vente ;

2^o A M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant, soussigné.

Saumur, le juin mil huit cent quatre-vingt-neuf.

COQUEBERT DE NEUVILLE.

A CÉDER

Pour cause de décès

GRAND CAFÉ DE L'UNION
A Saumur, rue de la Comédie.

Étude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE.

Purge d'Hypothèques

D'un acte d'acquisition, en la forme administrative, en date du vingt-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré gratis et visé pour timbre à Doué, le onze juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, folio 98, case 16, signé : Marchand,

Il appert que : M. Gautier-Ditrière, propriétaire, demeurant à la Cottière de Nueil, commune de Nueil-sous-Passavant, a vendu à M. Cesbron, Pierre, agissant comme maire de la commune des Verchers, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire), à ce autorisé par arrêté préfectoral du trois mai mil huit cent quatre-vingt-neuf,

Deux parcelles de terre et pré, situées au lieu dit la Gagnerie, d'une contenance totale de trois mille cent soixante-six mètres carrés, désignées au procès-verbal d'estimation sous les n^{os} 104 et 106,

Pour en jouir et disposer dès à présent,

Moyennant le prix de deux mille soixante-quinze francs six centimes, montant de l'estimation faite suivant procès verbal dressé par M. Hublin, agent-voyer, le vingt-huit juillet mil huit cent quatre-vingt-six,

Lesdites parcelles destinées à être occupées par le chemin d'intérêt commun n^o 147.

La présente insertion est faite en conformité des articles 15 à 19 de la loi du 3 mai 1841, pour arriver à affranchir lesdits immeubles de tous privilèges et hypothèques, de quelque nature qu'ils soient. (569)

Etude M^e BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

A VENDRE

PAR

ADJUDICATION VOLONTAIRE

Le DIMANCHE 7 JUILLET 1889, à midi, en l'étude et par le ministère dudit M^e BRETON,

LES IMMEUBLES

CI-APRÈS DÉSIGNÉS

Tous situés commune de Varennes, Et dépendant tant de la communauté d'entre M. Jean-Baptiste Hervé et M^{me} Joséphine Patouille, son épouse, que de la succession dudit M. Hervé.

§ 1. — Immeubles de la communauté Hervé.

1^o Soixante-quinze ares soixante-quinze centiares de terre, aux Morelles.

Mise à prix 2.000 f.

2^o Six ares soixante-dix centiares de terre, aux Bois-Bretons.

Mise à prix 100 »

3^o Vingt-deux ares de bois, au même lieu.

Mise à prix 600 »

4^o Trente-trois ares environ de terre, à la Morelle.

Mise à prix 1.800 »

5^o Vingt-sept ares environ de pré, aux Goujeonniers.

Mise à prix 1.000 »

6^o Un hectare 10 ares de pré, dans les Penats.

Mise à prix 4.000 »

7^o Trente-huit ares cinquante centiares de terre, aux Ouches-du-Bourg.

Mise à prix 4.500 »

8^o Vingt-neuf ares quatre-vingt-neuf centiares de terre, aux Champs-des-Îles.

Mise à prix 1.200 »

9^o Jardin renfermé, au bourg, contenant environ trois ares cinquante centiares.

Mise à prix 500 »

10^o Maison, au bourg, rue de la Motte.

Mise à prix 3.000 »

Total 45.700 »

§ II. — Immeubles propres de la succession de M. Hervé.

11^o Maison et jardin, au bourg, contenant environ cinq ares cinquante centiares, loués au sieur Regnier et autres.

Mise à prix, 4.000

12^o Autre maison et jardin, près du bourg, rue de Launay, loués au sieur Ancel.

Mise à prix, 1.000

13^o Vingt-deux ares environ de terre, au même lieu, où existe une douve.

Mise à prix, 800

Ensemble . 2.800 2.800 »

Ces trois derniers articles seront d'abord mis en vente séparément, puis réunis

Réunion totale des mises à prix 18.500 »

Pour les renseignements, s'adresser à M^e BRETON, notaire, rédacteur et dépositaire du procès-verbal d'enchères. (549)

Etude M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

à l'amiable,

UNE PETITE PROPRIÉTÉ

A Saumur, rue des Écuries.

Comprenant : une maison avec dépendances et un jardin contenant 33 ares.

S'adresser au propriétaire, M. MARY, rue des Écuries, ou à M^e LE BARON, notaire. (407)

Etude M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange.

A VENDRE

MAISON AVEC JARDIN

D'une superficie de 600 mètres carrés environ,

A Saumur, quai de Limoges, n° 1, et place Notre-Dame-des-Ardilliers.

Entrée en jouissance de suite.

S'adresser, pour visiter, à M. COLAS, qui l'habite, et, pour traiter, à M^e AUBOYER. (517)

A Louer présentement

MAISON

Fraîchement réparée

Rue de l'Hôtel-Dieu, 27, composée de 16 pièces et servitudes, cour, parterres.

S'adresser à côté, au n° 29.

A LOUER

Pour la Saint-Jean

PETIT APPARTEMENT

SUR LA COUR,

Place de la Bilange, 23, hôtel Blanclier.

A VENDRE

UN PAON & UNE PAONNE

S'adresser au bureau du journal.

EXPOSITION

HOTEL, 7, rue de Constantinople, 7

5 minutes de la gare St-Lazare

PARIS

Bonnes chambres depuis 3 fr.

Restaurant.

ÉTUDE D'AVOUE A CÉDER. midi de la France ; jolie résidence ; ligne ferrée ; produit, 7.000 fr.

100.000 FR. à placer par hypothèque, en Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, ou départements limitrophes.

S'adresser à M. FLEURIAU, escompteur à Bourgneil (Indre-et-Loire). (327)

ON DEMANDE un cocher sachant bien conduire un cheval et connaissant le service de valet de chambre.

ON DEMANDE une bonne cuisinière. S'adresser au bureau du journal.

MAISON L. VINSONNEAU

ON DEMANDE un voyageur ; position sérieuse, références exigées. (364)

UN GARÇON de 15 à 16 ans, demande à soigner des chevaux ou à faire des courses. S'adresser au bureau du journal.

VIN DE QUINQUINA

Phosphaté à la Coca du Pérou du D^r VIAULD

Le plus efficace et le plus agréable des toniques.

Dépôt : A. Pradeau, pharmacien de 1^{re} classe, Pharmacie Centrale, 27, rue de la Tonnelle. (408)

MODES & ROBES

MAISON OCCUPÉE ANCIENNEMENT PAR LES MAGASINS DU PRINTEMPS

M^{LES} LEMARIÉ S^{EURS}

28, rue de la Tonnelle

Préviennent leur clientèle qu'elles ont en magasin un très beau choix de CONFECTIONS pour Dames, Fillettes et Enfants.

GRAND CHOIX DE CHAPEAUX des premières Maisons de PARIS.

PRIX MODÉRÉS

CAPOTES DE BÉBÉ depuis 3 fr. 50 et au-dessus.

Nous sommes à la disposition des clientes pour les commandes de Chapeaux et toutes sortes de Réparations.

Tous nos soins sont également apportés à l'ATELIER DE COUTURE.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix devant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.